

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 10 septembre 2012**

L'an deux mille douze et le 10 septembre 2012 à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 31/08/2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 15

**Présents :** Messieurs FERAUD, MAURIN (Le Chaffaut St Jurson) ; Monsieur ENJUGIER (Barras) ;  
**Titulaires** Messieurs NALIN, SAMIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ; Messieurs BAILLE, PIN (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL (Mirabeau) ; Messieurs JULIEN, GODDEFROY (Le Castellard-Mélan).

**Suppléants** Madame GILLY (Le Chaffaut), Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes).

**Suppléants non votants** Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

**Excusés :** Monsieur GRAVIERE, Madame FERAUD,

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Jean-Michel ENJUGIER.

Objet de la délibération

**55- Suivi du barrage de Vaulouve : avenant au contrat avec la Société du Canal de Provence.**

Le Président fait part au Conseil des changements de la réglementation concernant le suivi et le contrôle du barrage de Vaulouve : décret du 11/12/2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, arrêté du 29 février 2008 fixant les prescriptions, arrêté préfectoral du 21 juin 2012 concernant le barrage, et son classement.

Il relate la réunion avec la Société du Canal de Provence pendant l'été, en présence du Vice-Président, Rémy Gravière, et explique le contenu de l'avenant proposé par la S.C.P pour la période 2012-2017.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la proposition et autorise le Président à signer l'avenant avec la société du Canal de Provence.

Objet de la délibération

### **56- Travaux sur le surpresseur de Vaulouve.**

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à faire réaliser en urgence les travaux de remplacement de la vessie du surpresseur, qui a claqué au début de l'été, et accepte le devis de l'entreprise APEI Magaud, chargée de la maintenance, d'un montant de 13 474,68 euros H.T. Compte tenu de la durée de la panne et de la réparation en août qui a échoué, le Conseil Communautaire autorise le Président à faire une réclamation par courrier à APEI Magaud.

Objet de la délibération

### **57- Travaux sur le chemin d'accès au barrage de Vaulouve.**

Le Président explique au Conseil Communautaire que le chemin d'accès à la digue du barrage de Vaulouve est très abîmé et que la barrière interdisant l'accès est cassée.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GUERY (qui avait réalisé les travaux initiaux) d'un montant de 1 770 euros H.T.

Objet de la délibération

### **58- Emprunt pour les investissements sur Vaulouve en 2012.**

Le Président rappelle tous les frais imprévus qui doivent être engagés pour le barrage de Vaulouve en 2012 :

- vessie surpresseur : 13 474,68 € H.T
- chemin : 1 770,00 € H.T
- suivi 2007-2011 15 260,15 € H.T  
(rappel SCP)
- suivi nouveau 2012 8 720,00 € H.T

soit un total de 39 224,83 euros H.T, compte tenu d'une subvention éventuelle de 10 000 euros.

Il propose de réaliser un emprunt de 30 000 euros pour équilibrer le budget, (sur 7 ans, cela pourrait représenter une annuité de 5 000 euros) sachant que tous les emprunts sur Vaulouve se sont terminés en 2012.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de consulter les banques pour un prêt de 30 000 euros, à taux fixe sur 7 ans.

Objet de la délibération

### **59- Demande de subvention au Conseil Général pour Vaulouve.**

Le Président expose au Conseil Communautaire tous les travaux d'investissement à réaliser en urgence au barrage de Vaulouve. Il propose de demander le soutien financier au Conseil Général, au titre de l'hydraulique agricole. En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

* Remplacement de la vessie sur le ballon de surpression	13 474,68 € H.T
* Remise en état du chemin d'accès à la digue de Vaulouve	<u>1 770,00 € H.T</u>
<b>Montant total H.T des dépenses</b>	<b>15 244,68 € H.T</b>

**Recettes :**

* Subvention du Conseil Général (70 %)	10 671,28 € H.T
* Autofinancement CCDB	4 573,40 €

- de demander une subvention au Conseil Général de 10 671 euros

- de demander une dérogation pour pouvoir démarrer les travaux avant l'obtention éventuelle de la subvention.

Objet de la délibération

**60- Contrat d'entretien de la chaudière de la crèche avec l'entreprise AILHAUD.**

Le Président rappelle que les travaux de la nouvelle crèche sont terminés depuis plus d'un an et qu'il s'agit d'assurer la maintenance des systèmes de chauffage et de climatisation installés par l'entreprise Ailhaud.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'entreprise Ailhaud et autorise le Président à signer le contrat de maintenance de la chaudière, de la climatisation, de la ventilation, et de l'eau chaude solaire, pour un montant de 740 € H.T annuel.

Objet de la délibération

**61- Convention entre la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et Thoard pour la mise à disposition du personnel du SIRES en cantine.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler et modifier la convention de mise à disposition du personnel du SIRES (3 agents) auprès de la commune de Thoard pour le temps de cantine. Cette nouvelle convention tient compte des changements de fonctionnement et d'horaires de la cantine.

Objet de la délibération

**62- Décision modificative du BP 2012.**

Dans l'attente du Budget supplémentaire, et au vu des blocages actuels dans la comptabilité, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la D.M suivante :

## 1- Budget principal :

- Section de fonctionnement :

Articles - dépenses	Service	Montant
16 873	AG	- 590 €
16 873	OM	- 407 €
1 641	AG	+ 590 €
1 641	OM	+ 407 €

- Section d'investissement :

Articles - dépenses	Opération	Montant
2 138	MDP	+ 4 281 €
2 158	Déchets investissements	- 4 281 €

## 2- Budget « Atelier Relais » :

- Section de fonctionnement : (Opérations d'ordre) :

Articles - dépenses	Montant
020	- 200 €
1 676	+ 200 €

## 3- Budget « Vaulouve » :

- Section de fonctionnement :

Articles - dépenses	Montant
611	+ 25 000 €
023	- 25 000 €

Pour SCP

- Section d'investissement :

Articles	Montant
021 (R)	- 25 000 €
1 323 (R)	+ 10 245 €
1 641 (R)	+ 30 000 €
2 315 (D)	+ 15 245 €

Objet de la délibération

### **63- Vente d'une parcelle du Parc d'activités « Saint Pierre » à Monsieur Jacques LONGO.**

Le Président explique que la parcelle n° A 550, quartier Les Sagnes, est toujours en vente, puisque le précédent acquéreur potentiel s'est désisté (courrier reçu par la Communauté de Communes). Vu les différentes demandes, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone doit vendre la parcelle à Monsieur Jacques LONGO, aux conditions suivantes :

- Parcelle section A, n° 550, Les Sagnes, Le Chaffaut
  - Superficie : 1 245 m<sup>2</sup>
  - Forfait : 3 048,98 € H.T
  - 1 245 m<sup>2</sup> à 6,10 € H.T : 7 594,50 € H.T
  - 150 m<sup>2</sup> de droit à construire (SHON) : 2 280,00 € HT  
à 15,24 € H.T
  - Frais de géomètre 275,33 € H.T
- soit 13 204,81 € H.T.**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'acte chez le notaire.

Objet de la délibération

### **64- Fontbelle : entretien en 2012 :**

Le Président explique que les sanitaires et le réseau d'eau ont pu fonctionner pendant l'été 2012, après les réparations du réseau par l'ONF. Le budget du service sera donc modifié en Budget supplémentaire 2012.

Par ailleurs, la convention d'entretien des équipements, signée avec l'O.N.F en 2003 est caduque et la Communauté de Communes des Duyes et Bléone reste dans l'attente d'une nouvelle convention.

Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur le nouveau partenariat.

Objet de la délibération

### **65- Sentiers de randonnée : travaux et carte.**

Le Président explique au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes a obtenu une subvention du Conseil Général d'un montant de 6 520 euros, pour le programme d'entretien des sentiers de randonnées estimé à 13 040 euros H.T.

Par ailleurs, il souhaite qu'une fois ces travaux réalisés, une carte des territoires de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone soit réalisée et diffusée, à l'image de ce qui se fait dans le Pays Dignois.

Le Conseil Communautaire charge Jacques Julien, responsable de la Commission « sentiers », de mettre au point avec le Conseil Général, les travaux et le projet de carte.

Une réunion de la Commission va être organisée.

Objet de la délibération

### **66- Evolution de la « Maison de Pays ».**

Le Président fait part de sa déception quant à l'évolution de la « Maison de Produits du Pays Dignois », qui tend à devenir un simple commerce réservé à quelques producteurs et dont l'accès a été refusé à plusieurs producteurs locaux (biscuits, chocolats et pains de Mallemoisson, safran de Barras...). Plusieurs délégués du Conseil ont remarqué la disparition de produits et de producteurs du Pays Dignois des étalages, alors que le nombre de produits du département augmente. Par ailleurs, la SARL a réalisé de nombreux travaux dans le bâtiment, sans demander l'autorisation à la Communauté, propriétaire des lieux.

Le Conseil Communautaire charge le Président de rappeler par courrier, à la SARL, les objectifs de cette « Maison de Pays » et les conditions d'occupation, définis dans la convention de location. Le Conseil de Communauté demande à connaître la liste des producteurs et des produits installés dans la « Maison de Pays », avec leur origine géographique par rapport au « Pays Dignois ».

Il souhaite savoir pourquoi les producteurs du Pays Dignois sont partis ou ne rentrent pas dans la « Maison de Produits du Pays Dignois ».

Objet de la délibération

### **67- Problème récurrent des impayés au SIREs à Thoard.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone gère une régie unique pour les tickets de cantine avec plusieurs sous-régie, dont une à Thoard.

Lorsque des enfants fréquentent la cantine sans ticket journalier, un courrier de rappel puis un titre de recettes sont envoyés aux familles.

A Thoard, depuis quatre ans, sur quelques familles, le montant des sommes dues s'élève à ce jour à 3 964,11 euros, dont 2 373,50 euros pour une seule famille, qui continue à fréquenter la cantine.

Compte tenu de la nécessité de l'accès de la cantine aux enfants des familles concernées (et de l'impossibilité de l'empêcher), le Conseil Communautaire charge le Président d'alerter le Trésorier Principal sur ce problème, afin que le recouvrement des sommes dues soit recherché de toutes les façons.

Objet de la délibération

### **68- Réflexion sur la mise en place de cartes d'abonnement au SIREs.**

Le Président rappelle que le système des « tickets-cantine » du SIREs pourrait être revu et qu'une pré-étude a été réalisée par la Communauté de Communes en juin 2012.

Le Conseil Communautaire charge Emmanuelle Martin, Vice-Présidente déléguée aux affaires sociales, de travailler sur cette pré-étude avec la commission « affaires sociales » et de faire des propositions ou conseil.

Objet de la délibération

### **69- Projet de garde champêtre intercommunal.**

Le Président rappelle que par délibération du 11 juin 2012, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réflexion sur l'opportunité de créer un poste de garde champêtre intercommunal.

La documentation a été transmise aux communes.

Le Président souhaite faire le point sur l'avancement du projet dans les communes et sur la position des conseils municipaux :

- le Castellard-Mélan : délibération contre
- les Hautes Duyes : pas encore délibéré ; pas très intéressé
- Thoard : pas encore délibéré ; avis favorable du maire
- Barras : pas encore délibéré ; avis favorable du maire
- Mirabeau : pas encore délibéré ; avis favorable du maire
- Mallemoisson : pas encore délibéré ; avis favorable du maire
- Le Chaffaut : pas encore délibéré ; le conseil travail sur la liste des tâches à confier au garde.

Le Président demande à l'ensemble des élus de faire délibérer les conseils municipaux et d'avancer dans la réflexion.

Le Vice Président, Denis Baille, s'engage à contacter le garde champêtre de Moustiers, pour avoir des informations concrètes et actuelles.